a (1500)

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on a raison de dire que la Canada Trust est en train de mettre sur pied un régime d'épargne-retraite pour ceux qui pourront vouloir en faire partie, mais je ne saurais ni confirmer ni nier les arrangements qui ont été pris.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, si le ministre veut bien se reporter au message 071815Z de l'état-major de la Défense nationale, il verra de quoi je parle. Ne voit-il rien de repréhensible dans le fait que son ministère serve d'appeau à la Canada Trust dans le secteur de concurrence frénétique que constitue la vente des régimes enregistrés d'épargne-retraite?

M. Paproski: Quelle honte!

- M. Richardson: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le régime d'épargne-retraite sera avantageux pour tous les membres des forces armées qui y souscriront.
- M. McKinnon: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme toutes les bases ont reçu un message disant clairement que le ministère avait désigné la société Canada Trust comme fiduciaire exclusif, le ministre ne considère-t-il pas cette position malvenue de la part du ministère?
- M. Richardson: Monsieur l'Orateur, à titre personnel, les membres des forces armées ont le droit de s'inscrire au régime d'épargne-retraite de leur choix. Le ministère a essayé de cette façon, après avoir longuement étudié la situation, de choisir une société qui peut rendre service aux membres des forces armées désireux de participer à un régime d'épargne-retraite. Il n'y a absolument aucune obligation. C'est un avantage pour les militaires.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons le temps d'entendre une autre question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROCHAIN VOYAGE MINISTÉRIEL EN AFRIQUE—LE RÔLE DE L'ACDI ET DE PAUL GÉRIN-LAJOIE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il acceptera l'invitation d'aller visiter l'Afrique en avril, s'il s'y rendra sous les auspices de l'Agence canadienne de développement international et si M. Paul Gérin-Lajoie l'accompagnera au cours de ce voyage touristique.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, un des collègues de mon honorable ami vient de me conseiller de faire un voyage touristique; cette idée ne doit donc pas le scandaliser. Je compte faire un voyage d'étude...

Privilège-M. Peters

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Prenez-vous votre maillot de bain?

M. MacEachen: . . . et je suis assez impatient.

M. Stanfield: Allez-vous en Uganda?

M. MacEachen: Je n'ai pas encore choisi mes compagnons de voyage.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, ma question de privilège avait trait au fait que j'ai indiqué trois fois que je désirais poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[Traduction]

Si vous le permettez, maintenant que j'ai la parole, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ma question supplémentaire

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

- M. Nowlan: Il n'y a pas assez longtemps que vous êtes ici.
- M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit se rendre compte qu'il est désormais en nombreuse compagnie à cet égard à la Chambre.
- M. Peters: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au nom de tous les députés. Il me semble que l'usage a toujours été à la Chambre, et le fait est confirmé par Roberts et d'autres autorités en matière de procédure, que la question de privilège ou un rappel au Règlement a préséance sur tout autre sujet de débat. Votre Honneur a jugé bon récemment de ne pas entendre un rappel au Règlement ou une question de privilège au moment où les interventions étaient faites ou de n'y prêter attention qu'une fois les discussions terminées.

Abstraction faite de la validité de l'argument qu'on vient d'invoquer, je propose, au nom de tous les députés, que Votre Honneur entende la question de privilège dès qu'elle est soulevée. Il a toujours été d'usage à la Chambre d'interrompre celui qui a la parole, afin de permettre à un député d'invoquer le Règlement ou de soulever la question de privilège. J'estime qu'il serait préférable de continuer à agir ainsi.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pour ce qui est du point soulevé par le député, je tente, quand il y a des rappels au Règlement ou des questions de privilège, de signaler aux députés qui les ont formulés que je leur céderai la parole. Dans certains cas, les députés semblent convenir, sur mon instance peutêtre, qu'ils feraient tout aussi bien de ne pas interrompre le député qui est en train de poser une série de questions. Dans d'autres cas, les députés me laissent savoir que leur rappel au Règlement, ou leur question de privilège, est de nature urgente et les touche particulièrement.